

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 228-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.367

Déposée le : 22.11.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Roulet Romy (Malleray, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 01.12.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Quelle stratégie cantonale pour la planification 2040 des lits EMS et des unités de vie fermées pour personnes âgées atteintes de troubles cognitifs et de démences ?

Selon le rapport de l'Obsan 3/2022¹ « Besoins en soins pour personnes âgées et en soins de longue durée en Suisse, pronostics 2040 »,

au cours des deux prochaines décennies, le vieillissement de la population s'accélérera fortement en Suisse. Selon le scénario de l'évolution démographique moyen (OFS, 2020c), l'effectif des personnes de 65+ ans est appelé à augmenter de moitié (+52 %) et celui des personnes de 80+ ans à quasi doubler (+88 %) d'ici 2040. [...]

Sur la base des projections démographiques, on s'attend à une augmentation de plus de la moitié (+56 %) des besoins en soins de longue durée. Cette projection est faite sous l'hypothèse toutes choses égales par ailleurs, à savoir d'une durée de soins constante et d'une politique de prise en charge inchangée. [...]

La croissance la plus forte des besoins (+69 %) est enregistrée dans les EMS, où plus de +54 335 lits de long séjour supplémentaires seraient nécessaires d'ici 2040. Cela correspond à la création de +2587 nouveaux lits par an, soit – sur la base d'une taille moyenne actuelle de 59 lits par EMS – à quelque +921 EMS supplémentaires d'ici 2040 par rapport au parc actuel.

Quelque 150 000 personnes atteintes de démence vivent actuellement en Suisse et on dénombre chaque année 32 200 nouveaux cas. Comme l'âge reste le principal facteur de risque, cette tendance va se poursuivre : on estime qu'en 2050, quelque 315 400 personnes seront atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence. Dans cette perspective, les unités de vie psychosociales qu'on nomme aussi unités de vie fermées (UVF) sont un besoin

¹ Rapport Obsan 3/2022 <https://www.obsan.admin.ch/fr/themes-de-sante/age-et-soins-de-longue-duree/soins-de-longue-duree#publications>

croissant. La pénurie de personnel soignant étant une préoccupation, une telle unité réduit le stress des soignantes et soignants et permet à des personnes désorientées de déambuler librement et de bénéficier d'une prise en charge adaptée et adéquate. Une unité de vie fermée nécessite actuellement un à deux EPT supplémentaires pour fournir l'encadrement et les soins nécessaires. Or, le financement cantonal n'est pas différent de celui d'une unité gériatrique normale. Les cantons qui nous entourent subventionnent ces EPT supplémentaires pour favoriser le développement et le maintien de telles structures.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la stratégie du canton en terme de planification des lits EMS jusqu'en 2040 dans tout le canton de Berne ?
2. Comment le canton envisage-t-il de soutenir le maintien et la création d'unités de vie fermées à travers un financement différencié d'une unité gériatrique normale et adaptée à la dotation supplémentaire ?
3. Le dernier rapport du Conseil-exécutif sur la politique du troisième âge date de 2016. À quand le prochain rapport pour définir la stratégie cantonale à l'intention des communes, des institutions socio-sanitaires et des soins à domicile ?

Motivation de l'urgence : Oui, il est urgent que le canton établisse une planification des lits EMS pour permettre aux établissements médico-sociaux d'adapter leur exploitation, aux soins à domicile d'adapter leur stratégie de prise en charge et aux communes de soutenir une politique du troisième âge pour la population.

Destinataire
– Grand Conseil